



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 25861

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le problème de soins incontournables non remboursés par la sécurité sociale, particulièrement les soins dentaires. Elle lui demande si l'on ne pourrait pas imaginer, afin de ne pas pénaliser les patients, un forfait déductible de leur revenu imposable, ce qui aurait pour conséquence, à défaut d'être remboursés, de ne pas payer d'impôts sur les sommes déboursées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25861

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5338

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)